



**VILLE DU BOUSCAT**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 22 Janvier 2013**

**DOSSIER N° 5 :**  
EXTENSION DU PERIMETRE DE  
LA COMMUNAUTE URBAINE  
DE BORDEAUX - MARTIGNAS  
SUR-JALLE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 Janvier 2013

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 28**

**Absent : 0**

**Excusés : 7**

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration** : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. ASSERAY (à MME DE PONCHEVILLE), M. FARGEON (à MME SOULAT), MME TRAORE (à M. JALABERT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ)

**Absent** :

**Secrétaire** : M. VALLEIX

**DOSSIER N° 5 : EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE  
DE BORDEAUX – MARTIGNAS-SUR-JALLE**

Accusé certifié exécutoire  
Préfecture de la Gironde - Préfet : 28/01/2013  
Publication : 28/01/2013

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Par arrêté du 29 octobre 2012, le Préfet d'Aquitaine a proposé de fixer un périmètre portant extension de la Communauté Urbaine de Bordeaux à la commune de Martignas-sur-Jalle.

Cette extension de périmètre est proposée en application de l'article 2 du schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde. Ce schéma approuvé par la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale le 15 décembre 2011 a été arrêté le 27 décembre 2011.

La commune de Martignas-sur-Jalle (6 903 hab) n'était jusqu'alors rattachée à aucun EPCI (Etablissement de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre. Or, et en application des dispositions de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010, le SDCI de la Gironde devait prévoir une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre.

Ainsi,

**VU** la loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966 créant la Communauté Urbaine de Bordeaux,

**VU** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale, et notamment son article 60-II à savoir :

*« A défaut de schéma arrêté, il peut proposer, par arrêté pris avant le 31 décembre 2012 après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale, la modification du périmètre de tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, sous réserve du respect des objectifs mentionnés aux I et II du même article L. 5210-1-1 et de la prise en compte des orientations définies au III dudit article. »*

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2011 portant approbation du schéma départemental de la coopération intercommunale de la Gironde,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2012 portant extension du périmètre de la CUB à la commune de Martignas-sur-Jalle,

Considérant que rien ne s'oppose à cette extension de périmètre,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article 1 :** Donne un avis favorable à cette extension de périmètre de la Communauté Urbaine de Bordeaux à la commune de Martignas-sur-Jalle.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette extension et notamment notifier cette délibération à Monsieur le Préfet de Gironde et à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Fait et délibéré le 22 Janvier 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET